



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Une exposition pour s'informer avant la votation sur la place Numa-Droz

Prenez place !

Le Conseil communal a donné mercredi le coup d'envoi de la campagne en vue de la votation du 3 mars sur l'aménagement de la place Numa-Droz. Il a rappelé les éléments essentiels du projet et présenté une exposition qui se tiendra du vendredi 25 janvier jusqu'à la votation au péristyle de l'Hôtel de Ville. Avec le numéro spécial de « Vivre la ville » et la brochure d'information distribuée début février dans tous les ménages, le Conseil communal souhaite que la population puisse se forger sa propre opinion afin de voter en toute connaissance de cause.

Le corps électoral de la ville de Neuchâtel est appelé à se prononcer le 3 mars prochain sur l'aménagement de la place Numa-Droz. Le crédit de 9,8 millions de francs – dont 4,573 à charge de la Ville – voté à une large majorité par le Conseil général a fait l'objet d'un référendum lancé par les sections neuchâteloises du TCS, de l'ACS, du PDC ainsi que par le Commerce indépendant de détail (CID), qui a abouti.

Le Conseil communal a tenu à rappeler mercredi lors d'une conférence de presse à laquelle il a participé in corpore en quoi consistait le projet d'aménagement de la place Numa-Droz et quels en étaient les objectifs. Les différents usagers de cet espace urbain seront appelés à tourner autour d'une place centrale interdite au trafic comme dans un giratoire. Les feux seront supprimés et la vitesse limitée à 30 km/h dans toute la zone. Les piétons pourront traverser n'importe où sans pour autant être prioritaires. L'espace sera largement végétalisé et comprendra des terrasses, des fontaines, des massifs fleuris et des commerces sur rue. Les bus de TransN disposeront de la priorité à l'entrée de la place et des abribus confortables seront à disposition des usagers.

Les objectifs du réaménagement de la place Numa-Droz sont les suivants :

- créer une place conviviale et sûre qui reliera la zone piétonne commerçante au port, aux quais et aux rives du lac ;

- assurer la fluidité du trafic malgré sa densité dans un espace que se partageront tous les usagers en se respectant et se prêtant mutuellement attention ;
- assurer la sécurité des piétons et des cyclistes en abaissant la vitesse à 30 km/h
- améliorer la qualité de vie des habitants de la ville et des clients des commerces par la mise en valeur d'un espace qui constitue la première étape de réaménagements plus vastes incluant le port et la place Alexis-Marie Piaget ;
- augmenter l'attrait de Neuchâtel à un coût que la Ville peut parfaitement supporter sans sacrifier qui ou quoi que ce soit parce que ses finances sont saine et que la moitié du coût total du projet est prise en charge par la Confédération, le Canton et les Transports en commun ;
- mettre en valeur la zone piétonne et l'agrandir à moyen terme en l'étendant à la rue Saint-Honoré ;
- faire de Neuchâtel une ville moderne et attrayante à l'image de réalisations qui ont fait leurs preuves ailleurs, à Delémont, Sion et Köniz par exemple.

Le Conseil communal souhaite informer au mieux la population des enjeux liés à ce projet. C'est pourquoi il lui donne rendez-vous dès vendredi 25 janvier à 18h au péristyle de l'Hôtel de Ville pour une exposition qui présente de façon très visuelle ce que pourrait être la place Numa-Droz à l'avenir. Les auteurs du référendum ainsi que le comité de soutien au projet disposeront chacun d'un espace pour présenter leur points de vue et une documentation sera à disposition des visiteurs. L'exécutif sera présent chaque jour en fin d'après-midi ainsi que le samedi pour rencontrer les Neuchâtelois et Neuchâteloises, dialoguer avec eux et répondre à leurs questions autour du verre de l'amitié.

Neuchâtel, le 23 janvier 2013.

Le Conseil communal

Renseignements complémentaire: Pascal Sandoz, président du Conseil communal, tél. 032 717 72 01.
Antoine Benacloche, ingénieur communal, tél. 032 7171.76.12
courriel : antoine.benacloche@ne.ch